

REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE DU 14 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance

Adopté le 5 juillet 2018¹

1. Accueil et participation à la séance	2
2. Adoption de l'ordre du jour	2
3. Points divers	2
4. Adoption des procès-verbaux des séances précédentes	3
5. Examen du dossier EFSA-GMO-NL-2014-123 de mise sur le marché du maïs génétiquement modifié 4114 à des fins d'importation, de transformation et d'alimentation humaine et animale, pour un avis au gouvernement	3
6. Date et lieu des prochaines réunions	4
ANNEXE - Ordre du jour prévisionnel anonymisé	5

¹ Peuvent se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de séance les membres qui étaient présents lors de la séance dont il rend compte, et qui sont présents ou représentés lors de la séance d'adoption.

1. Accueil et participation à la séance

Le Président du Comité scientifique (CS) du Haut Conseil des biotechnologies (HCB) accueille les participants à la séance, listés ci-dessous.

Membres du Comité scientifique du HCB :

- présents :

Jean-Christophe Pagès, Président, Pascal Boireau, Vice-président et Claudine Franche, Vice-présidente,

et par ordre alphabétique des noms de famille :

Marie-Anne Barny, Guillermina Hernandez-Raquet, Jamal Khalife, Bernard Klonjkowski, Didier Lereclus, Rémi Maximilien, Nadia Naffakh, Didier Nègre, Xavier Raynaud, Catherine Regnault-Roger, Michel Renard, Pascal Simonet, Bernard Vaissière, Jean-Luc Vilotte.

- absents, représentés :

Frédérique Angevin (représentée par M. Renard), Claude Bagnis (représenté par J-L. Vilotte), Bruno Chauvel (représenté par B. Vaissière), Cécile Collonnier (représentée par M. Renard), Elie Dassa (représenté par P. Simonet), Philippe Guerche (représenté par J-L. Vilotte), Joël Guillemain (représenté par R. Maximilien), Valérie Le Corre (représentée par B. Vaissière), Sergio Ochatt (représentée par C. Franche), Tristan Renault (représenté par J-C. Pagès), Patrick Saindrenan (représenté par P. Simonet), Hubert de Verneuil (représenté par J-C. Pagès).

- absents, excusés :

Avner Bar-Hen, Thierry Brévault, Denis Couvet, Barbara Demeinex, Marc Lavielle, François Lefèvre, Olivier Lemaire, Eliane Meurs, Jean-Louis Noyer (démissionnaire), Marie-Bérengère Troadec.

Membres du secrétariat scientifique du HCB :

Flore Biteau, Catherine Golstein, Laurie Grandont.

Plus de la moitié des membres du CS du HCB (c'est-à-dire 20 ou plus) sont présents ou représentés. Conformément au règlement intérieur du HCB, le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, reproduit en annexe, est adopté sans changement.

3. Points divers

- Un point est fait sur la situation du HCB (nouvelles candidatures pour le poste de gestionnaire, pas de nouvelles informations sur la nomination du président du CEES ou sur l'arrivée du nouveau Secrétaire général).

- L'avis du CS du HCSP (Haut Conseil de la santé publique) en réponse à la saisine du 25 octobre 2017 sur un projet de lâcher de moustiques mâles stériles irradiés à La Réunion à des fins de lutte antivectorielle est attendu dans les prochaines semaines suite à la finalisation du travail de leur groupe de travail (série de recommandations pour le gestionnaire). Ce travail se réfère quasi systématiquement à l'avis du CS du HCB du 7 juin 2017. L'avis de l'AFB (Agence française pour la biodiversité) en réponse à une saisine voisine sur le même projet vient également d'être finalisé. Le ministère de l'environnement émettra ses recommandations à la suite de l'examen de ces avis.

4. Adoption des procès-verbaux des séances précédentes

Le projet de procès-verbal modifié soumis pour la séance du CS du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité. Le projet de procès-verbal soumis pour la séance du 24 mai 2018 doit être complété pour soumission ultérieure.

5. Examen du dossier EFSA-GMO-NL-2014-123 de mise sur le marché du maïs génétiquement modifié 4114 à des fins d'importation, de transformation et d'alimentation humaine et animale, pour un avis au gouvernement

Le HCB a été saisi par le ministère en charge de l'agriculture d'une demande d'examen du dossier EFSA-GMO-NL-2014-123 de demande d'autorisation de mise sur le marché du maïs GM 4114 à des fins d'importation, de transformation et d'alimentation humaine et animale en vue d'un avis au gouvernement. Ce dossier a été déposé en 2014 par la société Pioneer Hi-Bred International, Inc. (les membres soulignent que les sociétés DuPont Pioneer, DuPont Crop protection et Dow AgroSciences seront bientôt réunis dans une société unique, Corteva Agriscience).

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'EFSA le 24 mai 2018. La Commission européenne doit proposer un projet de décision d'autorisation sur la base de cet avis, projet qui pourra être soumis au vote des Etats membres dès la prochaine réunion CPVADAAA (Comité permanent des végétaux, des animaux, de denrées alimentaires et des aliments pour animaux), annoncée pour le 10 juillet 2018. Avec l'avis de l'Anses, l'avis du HCB a vocation à contribuer au positionnement du gouvernement français en préparation à ce vote.

Après vérification de l'absence de conflits d'intérêts qui pourraient interférer avec l'examen de ce dossier, les experts rapporteurs présentent leur analyse au CS en termes de caractérisation moléculaire et génétique, évaluation comparative agronomique, phénotypique et de composition, évaluation des impacts sanitaires (toxicité, allergénicité, alimentarité), évaluation des impacts environnementaux (dispersion par les graines et le pollen, persistance et caractère envahissant, transfert horizontal de gène et processus biogéochimiques, impacts sur les organismes cibles et non-cibles, autres impacts), et plans de surveillance post-commercialisation.

L'évaluation a permis aux membres du comité de soulever et discuter quelques points d'interrogations ciblées (intérêt agronomique et usages envisagés de ce maïs, impact de l'événement de transformation sur une séquence située en amont de l'insertion, analyse de puissance manquante pour une partie des paramètres de toxicité, possible homologie des protéines Cry34/35Ab1 avec des toxines connues, mention de la situation des pays tiers exportateurs, avec en particulier la question de la gestion des risques d'évolution de résistance aux toxines Cry exprimées par ce maïs). Après délibération, les membres concluent que ce dossier ne permet pas d'identifier de

risque particulier significatif associé à l'importation de ce maïs dans l'Union européenne. Un projet d'avis sera soumis pour adoption par voie électronique.

6. Date et lieu des prochaines réunions

- séance du sous-comité confiné du CS : le mercredi 4 juillet à partir de 14h.
- séance du CS : le jeudi 5 juillet de 9h30 à 17h30.

ANNEXE - Ordre du jour prévisionnel anonymisé

- 14h00 Ouverture de la séance par le Président du Comité scientifique, Jean-Christophe Pagès
Adoption de l'ordre du jour
Points divers
- 14h15 **Adoption du procès-verbal des séances précédentes**
- 14h30 **Examen du dossier EFSA-GMO-NL-2014-123 de mise sur le marché du maïs génétiquement modifié 4114 à des fins d'importation, de transformation et d'alimentation humaine et animale, pour un avis au gouvernement**
- 14h30 Présentation générale du dossier
Vérification des conflits d'intérêts potentiels pour l'examen de ce dossier
- 14h40 Expertise du dossier et discussion d'un projet d'avis
- 14h40 Caractérisation moléculaire et génétique
- 15h10 Caractères de résistance aux insectes
- 15h30 Évaluation comparative
- Caractères agronomiques et phénotypiques
 - Composition
- 15h50 Évaluation des impacts sanitaires de la consommation de maïs 4114
Toxicité, Allergénicité, Alimentarité
- 16h10 Évaluation des impacts environnementaux
- Dispersion par les graines et le pollen, persistance et caractère envahissant
 - Transfert horizontal de gène et processus biogéochimiques
 - Impacts sur les organismes cibles
 - Impacts sur les organismes non-cibles
 - Autres impacts
- 16h50 Plans de surveillance post-commercialisation
- 17h10 Discussion générale et formalisation des points clés de l'avis du CS
- 17h28 au plus tard *Date et lieu des prochaines réunions*
- 17h30 au plus tard Clôture